

COPY.

Lloyd's Register of Shipping,

71, Fenchurch Street, E.C. 3.

Le 5 Mars 1920.

DISCLOSED
SECTION

No. 51

Messieurs,

n s.

En ce qui concerne la classification de votre chalutier a vapeur "JARLINN" au livre Registre de cete Societe, j'ai l'honneur de vous faire savoir que le Comite vient d'avoir devant lui, la lettre que vous avez adreesee sous date du 18 du mois ecoule aux Bureaux de la Societe a Paris.

En vue de votre annonce qu'il n'est pas de votre intention de soumettre le chalutier a la Visite Speciale No.3, le Comite a donne des instructions pour que sa cote soit retiree du Livre Registre, et remplacee par le signe de trois points (...) signifiant que la cote a ete retiree a la demande des armateurs.

Veillez agreer, Messieurs, l'assurance de mes sentiments distingues.

Adjoint au Secretaire.

Messieurs Crespin, A. Pichard & Cie,
Armateurs,
6, Rue du Naut-Pas,
DIEPPE (Seine-Inf).

© 2020

Lloyd's Register
Foundation

W1481-0109

Box 1481

Box 1481